

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 20 novembre 2010, à 11h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Pierre Poirier, maire  
Monsieur Michel Bédard, conseiller  
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant  
Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
Madame Lise Lalonde, conseillère

**EST ABSENT :** Monsieur Réjean Vaudry, conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Jacques Brisebois, directeur général  
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 11h00.

**RÉSOLUTION 6004-11-2010**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Paul Edmond Ouellet :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après en avoir retiré l'item suivant :

- 4 - Octroi du contrat pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur
1. Ouverture de la séance spéciale
  2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
  3. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat Municipalités
  4. Retiré
  5. Approbation de la facture des Entreprises Guy Desjardins Inc. pour les travaux d'asphaltage 2010
  6. Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et transport des matières résiduelles
  7. Approbation du devis pour l'acquisition d'une camionnette et autoriser de procéder à un appel d'offres sur invitation
  8. Période de questions
  9. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6005-11-2010**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite adhérer au Programme Climat municipalités mis sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs visant à ce que les municipalités disposent d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur leur territoire et leur permettant de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de leur réduction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE PRÉSENTER** dans le cadre du programme Climat municipalités, une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

**D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Jacques Brisebois, à signer la demande d'aide financière ;

**DE S'ENGAGER** au plus tard dans les 120 jours suivant l'acceptation de la demande d'aide financière, de réaliser un inventaire et d'élaborer un plan d'action conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du cadre normatif du programme Climat municipalités.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6006-11-2010**

**APPROBATION DE LA FACTURE DES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC. POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un appel d'offres public, le conseil municipal, par sa résolution numéro 5888-08-2010, a octroyé à Entreprises Guy Desjardins Inc. un contrat pour des travaux d'asphaltage sur divers tronçons de rues pour un montant de 61 710.00 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 69 655.16 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de préparation du chemin de la Sauvagine ont été réalisés à moindres coûts par rapport aux coûts estimés ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont en conséquence disponibles à l'intérieur du budget des travaux de réfection dudit chemin, permettant ainsi d'effectuer une plus grande superficie d'asphaltage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux additionnels représentent une quantité supplémentaire de 378 tonnes métriques d'asphalte, pour un montant de 32 130\$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** le paiement à Entreprises Guy Desjardins Inc. de la somme de 100 625.80 \$, conformément à sa facture du 30 septembre 2010, laquelle se détaille comme suit :

Montant des travaux :	93 840.00 \$
Retenue contractuelle de 5 % :	4 692.01 \$
Sous total :	89 147.99 \$
TPS :	4 457.40 \$
TVQ :	7 020.41 \$
Montant à payer :	100 625.80 \$

**DE FINANCER** ces coûts conformément aux dispositions du règlement numéro 184-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6007-11-2010**

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en commun de la collecte des matières résiduelles avec les Municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur, les services de deux firmes ont été sollicités pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et de transport des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Consultants Enviroconseil Inc. ont déposé une offre de services au coût de 21 840 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'ACCEPTER** d'accorder un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et de transport des matières résiduelles en commun avec les Municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs et d'en partager les frais à parts égales ;

**D'OCTROYER** à Consultants Enviroconseil Inc. le contrat pour la réalisation d'un tel plan de gestion de collecte et de transport conformément à son offre de services du 19 novembre 2010 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**DE S'ENGAGER** à défrayer le tiers du coût dudit contrat, soit 7 280 \$ taxes en sus, ledit contrat étant conditionnel à l'adoption par les municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs d'une résolution au même effet ;

**DE FINANCER** ces coûts à même le surplus accumulé affecté « matières résiduelles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6008-11-2010**

#### **APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour l'achat d'une camionnette ;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis a été préparé par les services administratifs municipaux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'APPROUVER** le devis préparé par les services administratifs municipaux et portant le numéro 7210-00-154 (TP-2010) ;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics à procéder à un avis d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins quatre fournisseurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6009-11-2010**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 12h05.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

(S) PIERRE POIRIER

\_\_\_\_\_  
Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

\_\_\_\_\_  
Directeur général

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré, présidée par Monsieur le maire Pierre Poirier et tenue le 20 novembre 2010, à 11h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 100, Place de la Mairie.

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur Pierre Poirier, maire  
Monsieur Michel Bédard, conseiller  
Monsieur Paul Edmond Ouellet, conseiller  
Monsieur André Brisson, conseiller et maire suppléant  
Monsieur Alain Lauzon, conseiller  
Madame Lise Lalonde, conseillère

**EST ABSENT :** Monsieur Réjean Vaudry, conseiller

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Jacques Brisebois, directeur général  
Madame Danielle Gauthier, directrice générale adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

Sous la présidence de Monsieur le maire Pierre Poirier, la séance spéciale est ouverte à 11h00.

**RÉSOLUTION 6004-11-2010**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Paul Edmond Ouellet :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour après en avoir retiré l'item suivant :

- 4 - Octroi du contrat pour la réfection partielle du mur extérieur du sous-sol de l'hôtel de ville et aménagement intérieur
1. Ouverture de la séance spéciale
  2. Adoption de l'ordre du jour de la séance spéciale
  3. Demande d'aide financière dans le cadre du programme Climat Municipalités
  4. Retiré
  5. Approbation de la facture des Entreprises Guy Desjardins Inc. pour les travaux d'asphaltage 2010
  6. Octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et transport des matières résiduelles
  7. Approbation du devis pour l'acquisition d'une camionnette et autoriser de procéder à un appel d'offres sur invitation
  8. Période de questions
  9. Levée de la séance

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6005-11-2010**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMAT MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite adhérer au Programme Climat municipalités mis sur pied par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs visant à ce que les municipalités disposent d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur leur territoire et leur permettant de mieux cibler les actions à entreprendre en vue de leur réduction.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**DE PRÉSENTER** dans le cadre du programme Climat municipalités, une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'environnement et des parcs pour la réalisation d'un inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

**D'AUTORISER** le directeur général, Monsieur Jacques Brisebois, à signer la demande d'aide financière ;

**DE S'ENGAGER** au plus tard dans les 120 jours suivant l'acceptation de la demande d'aide financière, de réaliser un inventaire et d'élaborer un plan d'action conformes aux exigences énumérées dans les annexes 1 et 2 du cadre normatif du programme Climat municipalités.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION 6006-11-2010**

**APPROBATION DE LA FACTURE DES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC. POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE 2010**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à un appel d'offres public, le conseil municipal, par sa résolution numéro 5888-08-2010, a octroyé à Entreprises Guy Desjardins Inc. un contrat pour des travaux d'asphaltage sur divers tronçons de rues pour un montant de 61 710.00 \$ plus les taxes applicables, pour un grand total de 69 655.16 \$ ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de préparation du chemin de la Sauvagine ont été réalisés à moindres coûts par rapport aux coûts estimés ;

**CONSIDÉRANT QUE** des crédits sont en conséquence disponibles à l'intérieur du budget des travaux de réfection dudit chemin, permettant ainsi d'effectuer une plus grande superficie d'asphaltage ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux additionnels représentent une quantité supplémentaire de 378 tonnes métriques d'asphalte, pour un montant de 32 130\$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'AUTORISER** le paiement à Entreprises Guy Desjardins Inc. de la somme de 100 625.80 \$, conformément à sa facture du 30 septembre 2010, laquelle se détaille comme suit :

Montant des travaux :	93 840.00 \$
Retenue contractuelle de 5 % :	4 692.01 \$
Sous total :	89 147.99 \$
TPS :	4 457.40 \$
TVQ :	7 020.41 \$
Montant à payer :	100 625.80 \$

**DE FINANCER** ces coûts conformément aux dispositions du règlement numéro 184-2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6007-11-2010**

#### **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE GESTION DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de la mise en commun de la collecte des matières résiduelles avec les Municipalités de Val-des-Lacs et Lac-Supérieur, les services de deux firmes ont été sollicités pour l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et de transport des matières résiduelles ;

**CONSIDÉRANT QUE** les Consultants Enviroconseil Inc. ont déposé une offre de services au coût de 21 840 \$ taxes en sus.

Il est proposé par Monsieur le conseiller André Brisson :

**D'ACCEPTER** d'accorder un contrat pour la réalisation d'un plan de gestion de collecte et de transport des matières résiduelles en commun avec les Municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs et d'en partager les frais à parts égales ;

**D'OCTROYER** à Consultants Enviroconseil Inc. le contrat pour la réalisation d'un tel plan de gestion de collecte et de transport conformément à son offre de services du 19 novembre 2010 dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

**DE S'ENGAGER** à défrayer le tiers du coût dudit contrat, soit 7 280 \$ taxes en sus, ledit contrat étant conditionnel à l'adoption par les municipalités de Lac-Supérieur et Val-des-Lacs d'une résolution au même effet ;

**DE FINANCER** ces coûts à même le surplus accumulé affecté « matières résiduelles ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

\_\_\_\_\_  
Jacques Brisebois

### **RÉSOLUTION 6008-11-2010**

#### **APPROBATION DU DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UNE CAMIONNETTE ET AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite obtenir des soumissions pour l'achat d'une camionnette ;

**CONSIDÉRANT QUE** le devis a été préparé par les services administratifs municipaux ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Paul Edmond Ouellet :

**D'APPROUVER** le devis préparé par les services administratifs municipaux et portant le numéro 7210-00-154 (TP-2010) ;

**D'AUTORISER** le directeur des travaux publics à procéder à un avis d'appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins quatre fournisseurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

**RÉSOLUTION 6009-11-2010**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Bédard de lever la présente séance spéciale à 12h05.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**ADOPTÉE**

(S) PIERRE POIRIER

---

Maire

(S) JACQUES BRISEBOIS

---

Directeur général